

8 septembre 2011

### Promotion des agents reclassés au titre de 2011

### Tous les reclassés doivent être promus

La Poste doit cesser toute discrimination envers cette catégorie d'agents

Malgré toutes les interventions de la CGT, la Poste s'obstine dans sa volonté de ne pas traiter de façon égalitaire les agents en grade reclassement.

### L'inscription des agents reclassés sur les listes d'aptitudes doit être automatique.

Alors que dans le cadre du dispositif de promotion de REP (Reconnaissance de l'Expérience Professionnelle), l'inscription des agents remplissant les conditions est automatique, La Poste refuse d'appliquer cette mesure aux reclassés.



# Une misère!

Si les multiples mobilisations du personnel et de leurs représentants ont fini par payer, pour autant il reste encore beaucoup à arracher. La Poste fait payer aux agents leur choix de rester sur leur grade de reclassement.

Le nombre de promotions au titre de l'année 2011 devrait être de 100 à 150. Ce nombre méprisant représente environ 2.2% des agents reclassés. A ce rythme là, il faudra attendre 20 ans pour que les agents soient promus! Tous les reclassés doivent être promus Après avoir été écartés de tout dispositif d'avancement de carrière, exclus de reconnaissance dans leur travail et avoir subi des préjudices financiers pendant 19 ans ce ne serait que justice.

LES AGENTS AYANT **CONSERVÉ LEUR GRADE DE RECLASSEMENT ONT** JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE **POUR FAIRE ACTE DE** CANDIDATURE.

En 2010, seulement 1223 agents inscrits sur les listes sur 6486. C'est la démonstration que les agents éloignés des services, en dispositif de pré retraite, en congés maladie ou dans des services isolés n'ont pas été informés ou trop tardivement.

A cette iniquité s'ajoute la mauvaise volonté et un manque total de transparence de certaines directions départementales et locales. En effet, de nombreux agents inscrits dans les délais et remplissant toutes les conditions ne figuraient pas sur les listes. A ce jour aucune réponse satisfaisante ne leur a été faite! Chacun se renvoyant les responsabilités.

LA CGT EXIGE UNE COMPLÈTE TRANSPARENCE ET UN TERME À CES GRAVES DYSFONCTIONNEMENTS.

Cette année, Encore, notre Fédération interpelle la direction de La Poste et demande à être reçue sur notre contenu revendicatif.

### "Tous les postiers seront Promus une fois au moins Dans leur carrière!" C'Était l'Engagement de Poste....

Ils sont des milliers à être partis en retraite sans promotion et la Poste n'entend pas réparer cette injustice. Ils sont nombreux, celles et ceux qui peuvent prétendre à un départ au droit à la retraite cette année et dans les années proches. Non seulement, ils ont été écartés de toute évolution de carrière dans leurs corps de reclassements, avec des préjudices financiers inacceptables qu'ils ont dû subir depuis des années et qui vont se répercuter sur le montant de leur pension Ce sera pire s'ils ne sont pas promus.

Et même en cas de promotion, cela ne compense pas le manque à gagner, si la reconstitution de carrière n'est pas mise en place.

Quelques soient leurs statuts tous les postiers ont contribué à faire fonctionner la Poste et ce malgré, les profonds bouleversements des activités. Les reclassés y ont pris toutes leurs places quoiqu'en disent ceux qui ne voudraient voir dans cette catégorie du personnel que des agents récalcitrants à toute « modernité »! C'est passer bien vite sous silence, que parmi eux, un certain nombre n'ont pas eu le choix, car éloignés des services au moment de la réforme de 1990.

C'est surtout faire l'impasse sur une réforme qui a massacré le service public postal, les droits et garanties de haut niveaux pour le personnel pour parait-il pour faire entrer La Poste dans une ère nouvelle!

Les postiers en subissent aujourd'hui de façon dramatique les conséquences. Les agents sont en droit d'attendre un dispositif permettant de répondre au droit à la promotion pour tous et réparateur de l'injustice subie depuis bientôt deux décennies.

## La CGT exige la satisfaction immédiate des revendications suivantes :

- La promotion immédiate de tous les agents reclassés
- L'inscription automatique de tous les agents sur les listes d'aptitude
- La reconstitution de carrière pour les actifs et retraités depuis 1993
- L'accès automatique aux échelons exceptionnels et l'extension de ces derniers à tous les grades et notamment à ceux de PRE, AEXDA
- La déclinaison à la Poste des mesures indiciaires Fonction Publique, pour les reclassés et reclassifiés comme cela a été fait à France Télécom
- Le respect de la notion administrative
- La remise en place des promotions « coups de chapeau » 6 mois avant le départ en retraite.

Le combat du rétablissement des droits des reclassés est juste et légitime.



#### Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
[Facultatif], Téléphones → (perso)	<u>→ .pro</u>
Grade/Classification	Métier
Sarvica/Bureau (nom et educad)	